



Complément d'information sur l'autorisation de dépenses

Date de la séance du CE : 28 juin 2023
Direction : Direction des travaux publics et des transports
N° d'affaire : 2023.BVD.370
Classification : Non classifié

Berne, Schänzlihalde 31, École d'arts visuels, rénovation totale, crédit d'engagement pour la réalisation

1. Objet

Le bâtiment sis à la Schänzlihalde 31 à Berne doit être entièrement rénové. Dans le cadre de cette rénovation, le bâtiment sera également optimisé afin de pouvoir être utilisé de manière flexible comme école professionnelle et école moyenne.

Il était prévu initialement que l'École d'arts visuels soit déplacée dans le Bernapark à Deisswil pendant les travaux de rénovation et qu'elle réintègre la Schänzlihalde immédiatement après la fin des travaux. Le projet avait donc été conçu dans l'optique d'une réutilisation du bâtiment par l'École d'arts visuels. Le crédit d'étude pour la rénovation totale avait été approuvé par le Grand Conseil sur cette base (2020.BVD.421). Entre-temps, la stratégie d'action a toutefois été optimisée. Après sa rénovation, le bâtiment scolaire de la Schänzlihalde servira d'abord de site provisoire pour les gymnases de Neufeld et Kirchenfeld durant la rénovation de ces derniers. L'École d'arts visuels restera par conséquent au moins dix ans au Bernapark. Le crédit correspondant pour la location et les aménagements locatifs du Bernapark sera soumis au Grand Conseil lors de la session d'automne 2023 (2022.BVD.7694).

Le crédit demandé de 69,72 millions de francs (coûts totaux de 75,33 millions de francs, moins les frais d'étude de projet de 5,15 millions de francs déjà approuvés et les frais de mandat d'étude de 460 000 francs) doit permettre de financer la rénovation. Les coûts totaux comprennent un montant de 3,99 millions de francs à la charge de l'INC pour l'équipement (mobilier, installations informatiques et multimédias, etc.) et le déménagement.

2. Classe(s) d'immobilisations et durée d'utilisation standard (durée d'amortissement)

Classe d'immobilisations	Montant en CHF	Durée d'utilisation
Enseignement, formation, recherche - biens immobiliers gros œuvre 1	2 973 000	80 ans
Enseignement, formation, recherche - second œuvre	65 180 000	25 ans

3. Répartition entre les investissements générant une plus-value et ceux préservant la valeur

Dépenses d'investissement totales	Dont inv. générant une plus-value	Dont inv. préservant la valeur	Réserve en %
68 153 000	34 076 500	34 076 500	13 %

Explications sur les différents sous-totaux

aucune

4. Lien avec le plan d'investissement

Dépenses d'investissement par année

(Tranches annuelles sans les réserves, déduction faite des éventuelles contributions de tiers)

En mio. CHF	Total	Années pré- 2023 cédentes	2024	2025	2026	2027	2028	Années suivantes
Investissements effectifs nets	68,153	2,725	2,00	3,30	19,973	21,00	11,00	
Montant alloué dans le plan d'investissement intégré 2023	71,00	2,70	2,00	8,00	18,00	18,00	14,10	

Concernant les écarts entre les investissements effectifs nets et le plan d'investissement intégré, voir les explications au chiffre 4.6 du rapport.

Le tableau ci-dessus ne comprend que les coûts d'investissements de la DTT. Les coûts totaux figurant dans l'arrêté de crédit comprennent également un montant de 3,187 millions de francs à la charge du compte de résultats de la DTT pour le mandat d'étude et la décontamination ainsi qu'un montant de 3,99 millions de francs à la charge du compte de résultats de l'INC pour l'équipement.

5. Explication des répercussions sur le compte de résultats

Charges d'amortissement annuelles (sur toute la durée d'utilisation)

Classe d'immobilisations	Montant
Enseignement, formation, recherche - biens immobiliers gros œuvre 1	37 163
Enseignement, formation, recherche - second œuvre	2 607 200

Les éléments de construction à remplacer sont amortis et n'entraînent pas de charges d'amortissement extraordinaires.

Coûts induits à la charge du compte de résultats faisant suite à la dépense d'investissement

Description	Année	Montant
Total en CHF		